

Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 669 000 francs destiné à financer des travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le budget d'entretien annuel 2024 alloué au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), rattaché au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), ne suffira pas à faire face aux besoins indispensables en matière d'entretien des monuments et fontaines.

Cette situation s'explique par des dépenses exceptionnelles et imprévues, qui viennent s'ajouter aux dépenses courantes d'entretien nécessaires, et qui ne peuvent pas être reportées, notamment pour les raisons sécuritaires exposées ci-après.

Quai Bezanson-Hugues – barrières

Suite au constat, lors d'un contrôle annuel de l'état des barrières, d'importantes dégradations (défaut de stabilité et résistance) de certaines zones du garde-corps présent sur le quai Bezanson-Hugues, des travaux d'urgence, consistant à rénover et remplacer un linéaire de 60 m de barrières, sont nécessaires.

Compte tenu du caractère sécuritaire et urgent des travaux précités, des dépenses ont déjà été engagées à ce jour afin de sécuriser les abords dudit quai, dans l'attente du démarrage des travaux. Le coût final de l'opération de remise en état des barrières est estimé à 200 000 francs, sous réserve d'imprévus lors de l'exécution. Les travaux devraient être terminés en novembre 2024.

Bassin du Mur des réformateurs

Le bassin situé dans un lieu emblématique de la Ville de Genève devant le Mur des réformateurs, n'est actuellement plus fonctionnel en raison d'importants problèmes d'étanchéité. Par ailleurs, le collecteur assurant la vidange des eaux de la fontaine et la récupération des eaux de pluie provenant de la terrasse située devant le bassin doit également être reconstruit et un risque d'effondrement est avéré.

Les travaux à réaliser sont donc conséquents et complexes en raison de la structure de ce bassin, de sa taille et de la technicité dans l'intervention sur le collecteur. Les coûts estimés, sous réserve d'imprévus lors de l'exécution, soit 409 000 francs, se décomposent ainsi:

- études: 15 000 francs;
- étanchéité: 151 000 francs;
- collecteur: 213 000 francs;
- travaux de serrurerie et de sanitaire: 30 000 francs.

Comme précédemment évoqué, compte tenu du caractère sécuritaire et urgent des travaux à réaliser et afin de permettre la mise en fonction de ce bassin avant la fin de la période estivale, les engagements financiers ont déjà été initiés afin de pouvoir débiter les travaux rapidement.

Point d'eau quai Ansermet

La Maison de quartier de Plainpalais nous a interpellés sur le caractère urgent du manque de point d'eau à disposition au niveau du quai Ansermet et plus particulièrement dans le parc du Chat (face au bâtiment Science II/III).

Les travaux nécessitent la réalisation d'une tranchée pour assurer l'alimentation en eau, la réalisation d'une chambre et l'installation sanitaire.

Les coûts estimés sont de l'ordre de 60 000 francs.

Les travaux seront prévus au plus tôt afin de permettre la mise en service dans le courant de l'été 2024.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 669 000 francs destiné à financer des travaux d'entretien urgents de monuments et fontaines.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2024 du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, centre de coûts 26020399, politique publique 71, «Approvisionnement en eau», groupe de comptes 31, compte 3141.040.